ETAPE 4 : INSCRIRE L'ENFANT À UNE PLAINE

- Cliquez sur « Inscrire mon enfant à une plaine » pour l'enfant concerné.
- Sélectionnez la ou les semaines souhaitées directement dans le calendrier, puis consultez l'historique affiché.
- Si des places sont disponibles, deux options apparaissent en bas de l'écran :
- « Inscrire un autre enfant » : pour ajouter une inscription (répétez l'étape).
- « Finaliser mes inscriptions » : pour valider les inscriptions.
- Si une plaine est complète, un message d'erreur (en rouge) s'affichera. Vous devrez alors envoyer un email à l'adresse indiquée pour être placé sur liste d'attente.
- ⚠️ À partir de cette étape, vous disposez de 3 jours pour finaliser l'inscription et effectuer le paiement. Passé ce délai, les places seront annulées.
- En cliquant sur « Finaliser mes inscriptions », un récapitulatif par enfant s'affiche :
- Cliquez sur « Valider » pour confirmer
- Ou sur « Abandonner » pour annuler
- Après validation, cliquez sur « Régler le paiement », consultez votre panier, puis cliquez sur « Payer » et suivez les instructions.
- Un email de confirmation vous sera envoyé une fois le paiement effectué.

Désinscription

- Vous souhaitez désinscrire votre enfant d'une ou plusieurs plaines ? Merci d'envoyer votre demande ainsi que le motif (et le cas échéant, le justificatif) au service extra-scolaire.

ICI LES VIDÉOS

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'ensemble des vidéos explicatives sont disponibles sur le site de la commune : https://www.clavier.be/

Pour toutes questions contacter le service ATL : accueiltempslibre@clavier.be

SCÉANCES INFORMATIVES ET ACCOMPAGNEMENT À L'UTILISATION DE LA PLATEFOME

Sur inscription : accueiltempslibre@clavier.be

mercredi 30 septembre 2026 de 15:00 à 19:00

jeudi 08 octobre 2026 de 15:30 à 19:00

LIENS VERS LA PLATEFORME

PORTAIL PARENT | CLAVIER - E-GUICHET

Clavier
L'authenticité

Flyer explicatif Application iMio

Inscriptions pour les plaines / activités extra-scolaires

iMio

Commune de Clavier

ATL Clavier Accueil Temps Libre

Année :2026-2027

LES PRÉREQUIS POUR UTILISER LA PLATEFORME

- Posséder le numéro de registre national de votre/vos enfant(s)
- Avoir l'application It's Me ou un lecteur de carte d'identité électronique
- Avoir une carte de crédit et le boitier de paiement

ETAPE 1 : CONNEXION VIA L'EID OU IT'S ME

- Cliquez sur le bouton « Connexion » en haut à droite de l'écran
- Sélectionnez, dans l'encart de gauche, la connexion au moyen de la carte d'identité électronique
- Branchez votre lecteur de carte d'identité électronique et insérez cette dernière ou utilisez It's me
- Suivez les instructions à l'écran
- Complétez votre fiche utilisateur avec un maximum d'informations (adresse, numéro de registre national, téléphone)
- Rendez-vous ensuite sur la page « Portail Parent »

ICI LA VIDÉO

ETAPE 2 : S'ENREGISTRER EN TANT QUE PARENT

- Cliquez sur le bouton « S'enregistrer en tant que parent »
- Les informations indiquées ne peuvent être modifiées. Validez directement et revenez sur la page « Portail Parent ».

Deux possibilités :

Cas A : vous recevez déjà des factures à votre nom de la part de l'administration communale, votre nom est donc déjà associé à un ou plusieurs enfants dans notre base de données. Si tel est le cas, vous pouvez passer à l'étape 4.

Cas B : vous ne recevez pas de factures à votre nom (elles sont envoyées au co-parent ou n'ont pas lieu), vous n'avez donc pas encore d'enfant(s) associé(s). Passez donc à l'étape 3.

ICI LA VIDÉO

ETAPE 3 : ENREGISTRER MON ENFANT

- Cliquez sur le formulaire « Ajouter un enfant »
- Indiquez correctement les coordonnées de votre enfant et sélectionnez son lieu scolaire
- Pour le numéro de registre national : celui-ci peut être trouvé sur la carte de mutuelle, sur son acte de naissance ou demandé auprès de l'administration communale.
- Validez, avant d'être automatiquement redirigé vers la Fiche santé.
- Remplissez-la de la manière la plus exhaustive possible.
- Validez la fiche santé.
- Réalisez cette étape 3 autant de fois que vous avez d'enfant à inscrire. Attention, vous devez enregistrer tous vos enfants avant de passer à l'inscription aux plaines.
- Une fois que votre ou vos enfants sont enregistrés, revenez sur la page « Portail Parent ».

ICI LA VIDÉO